



Objet : tarif DUO

N/Réf : ssp 97 – Affaire suivie par Madame Sylvie PIN-RUIZ – Tél : 04 67 30 96 77

Madame, Monsieur,

Pour faciliter le développement des transports en commun et les rendre facilement accessibles à tous les usagers, nous avons décidé une forte baisse des tarifs au 1er juillet. Vous en aviez été informés par une lettre de Hérault Transport.

Nous avons choisi de faire coïncider ces nouveaux tarifs avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat avec l'entreprise qui en sera chargée pour les prochaines années.

Or, une entreprise candidate pour cette délégation de service public a engagé une action au Tribunal Administratif, ce qui ne nous permet pas de mettre ces tarifs en application à la date prévue.

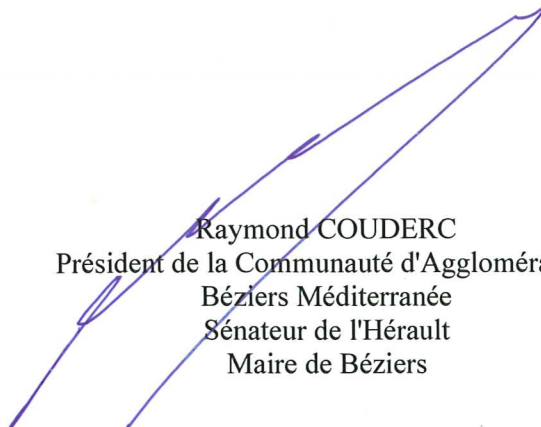
Nous espérons désormais pouvoir les appliquer au début de l'année 2011 sous réserve de nouvelles contraintes juridiques qui viendraient perturber le planning.

Ainsi, pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2010-2011, les tarifs sont toujours calculés sur la base du tarif de référence de 14 € pour la zone 1 et la zone 2 et de 28 € pour la zone 1+2.

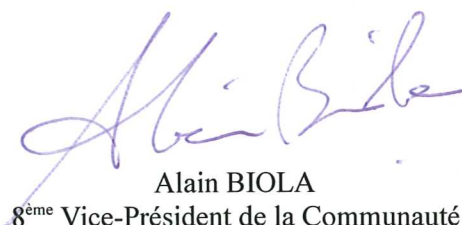
Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée par ce report bien indépendant de notre volonté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*et dévoués*



Raymond COUDERC  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Sénateur de l'Hérault  
Maire de Béziers



Alain BIOLA  
8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Délégué aux Transports, Déplacements  
et au Réseau numérique très haut débit.